



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 16149

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le fonctionnement des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI). Si les dernières mesures intervenues sont rassurantes quant aux effectifs d'étudiants, il apparaît que le financement est toujours menacé d'un désengagement de l'Etat, ce qui pourrait remettre en cause la gratuité de cette formation. C'est pourquoi il lui demande de clarifier les modalités de financement des instituts de formation en soins infirmiers.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient du rôle important des infirmiers tant hospitaliers que libéraux. Cependant, dans le cadre de la loi de finances pour l'exercice 1997, les subventions allouées par l'Etat aux écoles de formation de professionnels paramédicaux ont effectivement été réduites. En revanche, la loi de finances adoptée par le Parlement pour 1998 a reconduit les crédits votés en 1997, ce qui correspond de fait à une augmentation, le nombre d'étudiants admis en formation ayant, dans le même temps, diminué. Par ailleurs, la réflexion menée actuellement sur le financement des structures de formation devrait aboutir à des mesures destinées à améliorer leurs moyens de fonctionnement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Blazy](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16149

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 juin 1998, page 3547

**Réponse publiée le :** 10 août 1998, page 4443